

SAINT LAURENT SUR SEVRE  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mardi 7 mars 2023

L'an deux mil vingt trois, le sept du mois de mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint Laurent Sur Sèvre (Vendée) dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de M. COUDERC Eric, Maire sauf pour l'examen du Compte Financier Unique pour lequel Madame GIRARDEAU Nadia a assuré la présidence.

Date d'envoi et de publication de la convocation au Conseil Municipal..... 01/03/2023

Nbre de conseillers en exercice : 26

Présents : 22

Procurations : 2

Excusés : 2

Absents : 0

Votants : 23

En application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme CADORET Nadia, qui accepte, est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Etaient présents : GIRARDEAU Nadia, BREBION Benoit, HERSANT Marie-Noëlle, PICHON Daniel, CADORET Nadia, FELDFEBEL Dominique, JADEAU Valérie, Adjointes BERTRAND Endy, BOISSINOT Jérôme, CHALMEL Florence, CREPIN Cédric, FERCHAUD Marie-Paule, GABARD Bruno, GILBERT Philippe, GUIMBRETIERE Sylvain, MORISSET Marie-Paule, PAPIN Alexandra, PERRAULT Christophe, RENOUE Sarah, ROUX Jean-François, VALTAT Karine, Conseillers Municipaux

Absents représentés : REMIGEREAU Elodie ayant donné procuration à FERCHAUD Marie-Paule  
FORGET-GAGEOT Florence ayant donné procuration à GILBERT Philippe

Absents excusés : BOUSSEAU Vincent, DROUET Céline,

Absent : Eric COUDERC s'étant retiré au moment du vote

**09-2023 EXAMEN ET VOTE DU CFU 2022 DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment l'article L. 2222- 3 ;  
Vu la délibération n°22-2021 du 16 mars 2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;  
Vu le Compte Financier Unique 2022 du budget principal et des budgets annexes ;  
Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;  
Considérant les éléments susvisés

APRES EN AVOIR DELIBERE et à l'unanimité des 23 votants,

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique du budget principal et des budgets des lotissements Ste Anne, Les Dents Creuses et la Montagne.
- **DONNE** pouvoir à M. Le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus,  
Suivent les signatures,  
Pour copie conforme,  
Le Maire  
Eric COUDERC



Le Secrétaire de Séance  
Nadia CADORET



Signature of Nadia Cadoret, Secrétaire de Séance.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LT LA MONTAGNE  
N°10/23**

Séance du 07 mars 2023

L'an deux mil vingt trois, le sept du mois de mars, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de séance, sous la présidence du Maire, M. Eric COUDERC

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
26	22	24 Pour : 24 Contre : 0 Abstentions : 0

**Étaient présents :**

COUDERC Eric, GIRARDEAU Nadia, BREBION Benoit, HERSANT Marie-Noelle, PICHON Daniel, CADORET Nadia, FELDFEBEL Dominique, JADEAU Valérie, BERTRAND Endy, BOISSINOT Jérôme, CHALMEL Florence, CREPIN Cédric, FERCHAUD Marie-Paule, GABARD Bruno, GILBERT Philippe, GUIMBRETIERE Sylvain, MORISSET Marie-Paule, PAPIN Alexandra, PERRAULT Christophe, RENOUE Sarah, ROUX Jean-François, VALTAT Karine,

**Procuration(s) :**

REMIGEREAU Elodie, FORGET-GAGEOT Florence

**Étai(en)t absent(s) :****Étai(en)t excusé(s) :**

BOUSSEAU Vincent, DROUET Céline

Date de la convocation
01 mars 2023

Date d'affichage
30 mars 2023

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

28 mars 2023
--------------

et publication du

30 mars 2023
--------------

A été nommé(e) **secrétaire de séance** : CADORET Nadia

<b>AFFECTATION DES RESULTATS 2022</b>
---------------------------------------

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de COUDERC Eric, après avoir approuvé le compte financier unique de l'exercice 2022 le sept du mois de mars deux mil vingt trois.

**Considérant** qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

**Statuant** sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022

**Constatant** que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	1 575,00
- un déficit reporté de :	244 107,00
Soit un déficit de fonctionnement cumulé de :	242 532,00
- un déficit d'investissement de :	848 529,58
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00
Soit un besoin de financement de :	848 529,58

**DÉCIDE** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2022 : DÉFICIT	242 532,00
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	242 532,00

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	848 529,58
---	------------

Le Secrétaire de séance  
N. CADORET

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Saint Laurent sur Sèvre

Le Maire COUDERC Eric



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LT LES DENTS CREUSES  
N°10/23

Séance du 07 mars 2023

L'an deux mil vingt trois, le sept du mois de mars, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de séance, sous la présidence du Maire, M. Eric COUDERC

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
26	22	24
		Pour : 24
		Contre : 0
		Abstentions : 0

**Etai(en)t présents :**

COUDERC Eric, GIRARDEAU Nadia, BREBION Benoit, HERSANT Marie-Noelle, PICHON Daniel, CADORET Nadia, FELDFEBEL Dominique, JADEAU Valérie, BERTRAND Endy, BOISSINOT Jérôme, CHALMEL Florence, CREPIN Cédric, FERCHAUD Marie-Paule, GABARD Bruno, GILBERT Philippe, GUIMBRETIERE Sylvain, MORISSET Marie-Paule, PAPIN Alexandra, PERRAULT Christophe, RENO Sarah, ROUX Jean-François, VALTAT Karine,

**Procuration(s) :**

REMIGEREAU Elodie, FORGET-GAGEOT Florence,

Date de la convocation
01 mars 2023

**Etai(en)t absent(s) :**

Date d'affichage
30 mars 2023

**Etai(en)t excusé(s) :**

BOUSSEAU Vincent, DROUET Céline,

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

A été nommé(e) **secrétaire de séance** : CADORET Nadia,

28 mars 2023
--------------

**AFFECTATION DES RESULTATS 2022**

et publication du

30 mars 2023
--------------

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de COUDERC Eric, après avoir approuvé le compte financier unique de l'exercice 2022 le sept du mois de mars deux mil vingt trois.

**Considérant** qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

**Statuant** sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022

**Constatant** que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	74 832,59
- un excédent reporté de :	207 847,85
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	282 680,44
- un déficit d'investissement de :	66 498,24
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00
Soit un besoin de financement de :	66 498,24

**DÉCIDE** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2022 : EXCÉDENT	282 680,44
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	282 680,44
<hr/>	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	66 498,24

Le Secrétaire de séance  
N. Cadoret



Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Saint Laurent sur Sèvre

Le Maire COUDERC Eric



Séance du 07 mars 2023

L'an deux mil vingt trois, le sept du mois de mars, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de séance, sous la présidence du Maire, M. Eric COUDERC

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
26	22	24
		Pour : 24
		Contre : 0
		Abstentions : 0

**Etai(en)t présents :**

COUDERC Eric, GIRARDEAU Nadia, BREBION Benoit, HERSANT Marie-Noelle, PICHON Daniel, CADORET Nadia, FELDFEBEL Dominique, JADEAU Valérie, BERTRAND Endy, BOISSINOT Jérôme, CHALMEL Florence, CREPIN Cédric, FERCHAUD Marie-Paule, GABARD Bruno, GILBERT Philippe, GUIMBRETIERE Sylvain, MORISSET Marie-Paule, PAPIN Alexandra, PERRAULT Christophe, RENO Sarah, ROUX Jean-François, VALTAT Karine,

**Procurat ion(s) :**

FORGET GAGEOT Florence, GILBERT Philippe

Date de la convocation
01 mars 2023

**Etai(en)t absent(s) :**

Date d'affichage
30 mars 2023

**Etai(en)t excusé(s) :**

BOUSSEAU Vincent, DROUET Céline,

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

28 mars 2023
--------------

A été nommé(e) **secrétaire de séance** : CADORET Nadia

et publication du

30 mars 2023
--------------

**AFFECTATION DES RESULTATS 2022**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de COUDERC Eric, après avoir approuvé le compte financier unique de l'exercice 2022 le sept du mois de mars deux mil vingt trois.

**Considérant** qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

**Statuant** sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022

**Constatant** que le compte administratif fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de :	79 485,93
- un excédent reporté de :	545 814,19
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	466 328,26
- un déficit d'investissement de :	0,00
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00
Soit un besoin de financement de :	0,00

**DÉCIDE** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2022 : EXCÉDENT	466 328,26
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	466 328,26
<hr/>	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	0,00

le Secrétaire de séance  
N. Cadoret



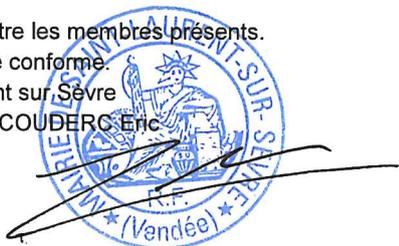
Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Saint Laurent sur Sèvre

Le Maire COUDERC Eric



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE COMMUNE- ST LAURENT SUR SÈVRE  
N°10/23**

Séance du 07 mars 2023

L'an deux mil vingt trois, le sept du mois de mars, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de séance, sous la présidence du Maire, M. Eric COUDERC

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
27	22	24
		Pour : 24
		Contre : 0
		Abstentions : 0

**Etaient présents :**

COUDERC Eric, GIRARDEAU Nadia, BREBION Benoit, HERSANT Marie-Noelle, PICHON Daniel, CADORET Nadia, FELDFEBEL Dominique, JADEAU Valérie, BERTRAND Endy, BOISSINOT Jérôme, CHALMEL Florence, CREPIN Cédric, FERCHAUD Marie-Paule, GABARD Bruno, GILBERT Philippe, GUIMBRETIERE Sylvain, MORISSET Marie-Paule, PAPIN Alexandra, PERRAULT Christophe, RENOUE Sarah, ROUX Jean-François, VALTAT Karine,

**Procuration(s) :**

REMIGEREAU Elodie, FORGET-GAGEOT Florence,

Date de la convocation
01 mars 2023
Date d'affichage
30 mars 2023

**Etai(en)t absent(s) :****Etai(en)t excusé(s) :**

BOUSSEAU Vincent, DROUET Céline

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

28 mars 2023
--------------

A été nommé(e) **secrétaire de séance** : CADORET Nadia

et publication du

30 mars 2023
--------------

**AFFECTATION DES RESULTATS 2022**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de COUDERC Eric, après avoir approuvé le compte financier unique de l'exercice 2022 le sept du mois de mars deux mil vingt trois.

**Considérant** qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

**Statuant** sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022

**Constatant** que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	999 288,02
- un déficit reporté de :	0,00
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	999 288,02
- un excédent d'investissement de :	923 847,46
- un déficit des restes à réaliser de :	655 836,33
Soit un excédent de financement de :	268 011,13

**DÉCIDE** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2022 : EXCÉDENT	999 288,02
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	999 288,02
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	0,00
<hr/>	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	923 847,46

le Secrétaire de séance  
N. CADORET



Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Saint Laurent sur Sèvre

Le Maire COUDERC Eric



Séance du **Mardi 7 mars 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le sept du mois de mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint Laurent Sur Sèvre (Vendée) dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de M. COUDERC Eric, Maire.

*Date d'envoi et de publication de la convocation au Conseil Municipal*.....01/03/2023

Nbre de conseillers en exercice : 26

Présents : 22

Procurations : 2

Excusés : 2

Absents : 0

Votants : 24

En application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme CADORET Nadia, qui accepte, est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Etaient présents : COUDERC Eric, Maire, GIRARDEAU Nadia, BREBION Benoit, HERSANT Marie-Noëlle, PICHON Daniel, CADORET Nadia, FELDFEBEL Dominique, JADEAU Valérie, Adjoint BERTRAND Endy, BOISSINOT Jérôme, CHALMEL Florence, CREPIN Cédric, FERCHAUD Marie-Paule, GABARD Bruno, GILBERT Philippe, GUIMBRETIERE Sylvain, MORISSET Marie-Paule, PAPIN Alexandra, PERRAULT Christophe, RENOUE Sarah, ROUX Jean-François, VALTAT Karine, Conseillers Municipaux

Absents représentés : REMIGEREAU Elodie ayant donné procuration à FERCHAUD Marie-Paule  
FORGET-GAGEOT Florence ayant donné procuration à GILBERT Philippe

Absents excusés : BOUSSEAU Vincent, DROUET Céline,

Absent :

-----

**11-2023 DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023**

L'article L. 2312-1 du Code général des collectivités territoriales, dispose qu'un débat préalable appelé Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) doit intervenir au Conseil municipal, dans les communes de 3 500 habitants et plus, sur les orientations générales du budget, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci.

Ce débat porte sur les orientations constatées et à venir de la structure budgétaire communale. Une présentation est faite en séance.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire sur les orientations budgétaires, chacun a pu s'exprimer librement sur les propositions émises et formuler une opinion.

Le Conseil Municipal,

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2312-1, L.2311-3 et R.2311-9,

APRES EN AVOIR DELIBERE et à l'unanimité des 24 votants,

→ **PREND ACTE** que le Débat d'Orientations Budgétaires pour l'année 2023 s'est tenu dans les conditions requises et **APPROUVE** celui-ci.

→ **PRECISE** que le rapport s'y afférent est joint en annexe à la présente délibération.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus,

Suivent les signatures,

Pour copie conforme,

Le Maire

Eric COUDERC

Signé électroniquement par : Eric  
Couderc  
Date de signature : 04/04/2023  
Qualité : Maire de St Laurent sur  
Sèvre



Le Secrétaire de Séance  
Nadia CADORET

Signé électroniquement par : Nadia Cadoret  
Date de signature : 04/04/2023  
Qualité : Adjoint au maire de St Laurent sur Sèvre

Séance du **Mardi 7 mars 2023**

L'an deux mil vingt trois, le sept du mois de mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint Laurent Sur Sèvre (Vendée) dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de M. COUDERC Eric, Maire.

Date d'envoi et de publication de la convocation au Conseil Municipal.....01/03/2023

Nbre de conseillers en exercice : 26

Présents : 22      Procurations : 2      Excusés : 2      Absents : 0      Votants : 24

En application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme CADORET Nadia, qui accepte, est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Etaient présents : COUDERC Eric, Maire, GIRARDEAU Nadia, BREBION Benoit, HERSANT Marie-Noëlle, PICHON Daniel, CADORET Nadia, FELDFEBEL Dominique, JADEAU Valérie, Adjointes BERTRAND Endy, BOISSINOT Jérôme, CHALMEL Florence, CREPIN Cédric, FERCHAUD Marie-Paule, GABARD Bruno, GILBERT Philippe, GUIMBRETIERE Sylvain, MORISSET Marie-Paule, PAPIN Alexandra, PERRAULT Christophe, RENOUE Sarah, ROUX Jean-François, VALTAT Karine, Conseillers Municipaux

Absents représentés : REMIGEREAU Elodie ayant donné procuration à FERCHAUD Marie-Paule  
FORGET-GAGEOT Florence ayant donné procuration à GILBERT Philippe

Absents excusés : BOUSSEAU Vincent, DROUET Céline,

Absent :

-----

**12-2023      RECENSEMENT DE LA POPULATION 2023 - REMUNERATION DES AGENTS  
RECENSEURS - MODIFICATION**

Par délibération n° 84 du 12 décembre 2022 le conseil municipal a adopté le dispositif de rémunération des agents recenseurs pour le recensement ayant lieu du 19 janvier au 18 février 2023.

Suite au recensement le nombre de logements par districts et les frais de déplacements se trouvent modifiés. La nouvelle rémunération est la suivante :

N° District	Nbre logements réalisés	Journée de formation	Rémunération Brute	Frais de déplacement modifié	Total
8	199	100 €	1 095 €	50 €	1 145 €
9	316	100 €	1 680 €	80 €	1 760 €
11	284	100 €	1 520 €	95 €	1 615 €
15	222	100 €	1 210 €	80 €	1 290 €
16	179	100 €	995 €	50 €	1 045 €
17	181	100 €	1 005 €	50 €	1 055 €
18	265	100 €	1 425 €	80 €	1 505 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 646</b>	<b>700 €</b>	<b>8 930 €</b>	<b>485 €</b>	<b>9 415 €</b>

Le Conseil Municipal :

Vu la délibération n° 84 du 12 décembre 2022 adoptant le dispositif de rémunération des agents recenseurs pour le recensement 2023 ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des 24 votants ;

- ➔ **APPROUVE** les nouveaux montants à répartir entre les sept agents recenseurs au titre de leur rémunération respective pour le travail effectué selon la répartition proposée ci-dessus.
- ➔ **CHARGE** Monsieur le Maire de concrétiser la présente décision et du mandatement des sommes aux personnes concernées.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus,

Suivent les signatures,  
Pour copie conforme,

Le Maire  
Eric COUDERC

Signé électroniquement par : Eric Couderc  
Date de signature : 14/03/2023  
Qualité : Maire de St Laurent sur Sèvre



Le Secrétaire de Séance  
Nadia CADORET

Signé électroniquement par : Nadia Cadoret  
Date de signature : 13/03/2023  
Qualité : Adjoint au maire de St Laurent sur Sèvre